

# Charte du Groupement ALLIANCE



## **Les statuts définissent le champ d'action des Associations La Reposance, La Souvenance**

Conformément à l'objet social défini dans leurs statuts, les associations d'ALLIANCE s'engagent à «*Accueillir en priorité dans les établissements relevant de sa compétence, des personnes âgées originaires du Mans ou de la Sarthe se trouvant en difficultés personnelles, sociales, ou psychologiques ou en perte d'autonomie et qui souhaitent trouver l'aide compétente adaptée et personnalisée dont elles ont besoin, et ceci dans un contexte de neutralité quant aux opinions politiques et religieuses*».

## **Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) a pour objectif**

De promouvoir et mettre en œuvre des valeurs communes en fédérant des ressources humaines et en partageant des moyens matériels.

## **L'accompagnement de la Personne au sein d'ALLIANCE s'inspire de valeurs humanistes**

### **Qui reconnaissent la Personne**

- comme un individu, sans distinction de sexe et d'âge, défini par la conscience qu'il a d'exister par lui-même et à travers le regard des autres,
- comme être biologique, moral, social et spirituel,
- comme unique ; elle possède ses propres manières d'être et d'agir et de nombreux éléments qui n'appartiennent qu'à elle,

### **Qui considèrent et accompagnent la Personne**

- avec respect et égards quel que soit son âge, sa position sociale, ses valeurs morales ou culturelles sans jugement,

### **Qui préservent et favorisent la liberté de la Personne**

- en recherchant en permanence l'équilibre nécessaire entre obligation de sécurité et respect de sa liberté.

Dans le respect de ces valeurs, le groupe ALLIANCE propose un accompagnement personnalisé. Son objectif est d'accueillir la Personne et de l'accompagner dans la continuité de son existence au sein d'une communauté de vie.

Cet accompagnement s'attache à préserver l'autonomie malgré la dépendance et s'appuie sur

### 6 principes fondamentaux :

#### 1er principe

**Bienvenue chez vous** : la Personne accueillie au sein d'ALLIANCE est accompagnée.

- Elle existe en se reconnaissant et en étant reconnue comme une personne au sein de la communauté de vie (groupe de personnes vivant ensemble et partageant des intérêts communs).
- « *L'accompagner c'est se placer, ni devant, ni derrière elle, ni à sa place. C'est être à côté\** », (1)

#### 2ème principe

**La Personne est accompagnée dans le respect et la continuité de son existence au sein de la communauté de vie** :

- en adaptant son projet personnel dans un cadre communautaire : du projet personnel au projet personnalisé,
- en favorisant une vie sociale, en lui proposant des activités de groupe avec des personnes ayant des centres d'intérêts communs : du projet personnalisé au projet individualisé.

Ainsi se définissent :

- **le projet personnel** : il reflète les attentes et les souhaits exprimés par la personne,
- **le projet personnalisé** : il est un compromis entre le projet souhaité par la personne et sa faisabilité,

---

(1) : Joseph Templier : « L'amour partagé », Brochet, collection mon village, 1956

- **le projet individualisé** : il est la réponse à un groupe de personnes ayant les mêmes demandes.

### 3<sup>ème</sup> principe

**La coopération des équipes favorise une approche globale de la personne.**

**L'approche transdisciplinaire est systémique :**

elle est coordonnée et s'inscrit dans le parcours de vie de la personne accueillie. Elle concourt à son bien-être physique, mental et social par le prendre soin au travers de :

- l'accompagnement social,
- l'accompagnement soignant,
- l'accompagnement administratif.

### 4<sup>ème</sup> principe

**Le Projet d'Accompagnement Personnalisé a pour objectif de préserver la qualité de vie de la personne. Il s'élabore avec elle autour des approches non médicamenteuses et médicamenteuses en associant des ressources complémentaires :**

- **l'entourage** (la famille, les proches, les représentants légaux, les personnes de confiance) préserve les liens affectifs et/ou sociaux,
- **l'équipe médico-sociale** composée de professionnels salariés ou libéraux tend
  - à préserver, valoriser voire améliorer les habilités sociales, cognitives, motrices, sensorielles,
  - à compenser les désavantages (difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer ou que la société attend d'elle - Définition OMS),

- **les ressources extérieures** : les bénévoles, le réseau gériatrique et autres intervenants,
- **l'architecture**, l'aménagement et l'adaptation des lieux de vie privés, communautaires respectent et favorisent :
  - l'intimité,
  - le lien social,
  - la sécurité,
  - le confort,
  - la liberté d'aller et venir.

### **5ème principe**

**Promouvoir, transmettre et enrichir notre culture de l'accompagnement de la personne accueillie dans une dynamique globale et transdisciplinaire par :**

- l'engagement des établissements dans une démarche d'amélioration continue de la qualité,
- l'adaptation permanente des emplois et des compétences :
  - formation professionnelle continue,
  - évaluation des pratiques professionnelles,
  - instances de réflexion thématique (douleur, nutrition, hygiène...)
  - prévention des risques psycho-sociaux,
- l'entretien d'accompagnement personnalisé des professionnels,
- l'accueil et l'intégration par le tutorat des stagiaires et des nouveaux professionnels,
- l'information aux familles,
- le partage d'expériences avec d'autres professionnels : visites d'établissements, intervention dans les formations professionnelles, implication dans les instances gérontologiques.

## 6ème principe

### Favoriser un management participatif :

- les liens interpersonnels sont développés par la contribution active des collaborateurs dans le fonctionnement des établissements,
- les collaborateurs sont associés à la réflexion institutionnelle et aux prises de décisions,
- l'accompagnement personnalisé des professionnels permet de co-évaluer, de valoriser et de développer leurs compétences au quotidien.